



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

justice

Question au Gouvernement n° 2439

Texte de la question

CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le Premier ministre, le traité de Lisbonne prévoit l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. Je considère personnellement qu'il s'agit d'une avancée considérable, qui permettra la protection des droits de l'homme sur l'ensemble du continent européen.

Où en sont aujourd'hui ces négociations, qui ont été difficiles à mener au cours de l'année 2013 – j'ai en effet cru comprendre que certains États bloquaient cette adhésion ?

Lorsque cela sera chose faite, l'Union européenne aura l'obligation de faire élire un juge qui la représentera au sein de la Cour européenne des droits de l'homme. Aujourd'hui, certaines questions légitimes se posent sur le fonctionnement même de cette Cour.

Celle-ci a mis en place, afin de sélectionner ses juges, le « comité 255 », qui donne des résultats efficaces. Force est de constater que le panel que nous avons mis en place à cette fin avec M. Jean-Paul Costa, ancien président français de la Cour, n'est pas suffisant, car certains pays présentent la candidature de juges ne répondant pas forcément à tous les critères, notamment linguistiques.

La France, au sein du comité des ministres du Conseil de l'Europe, a-t-elle l'intention de faire entendre sa voix afin que puisse être traité ce problème qui ne l'a été ni à Interlaken, ni à Izmir, ni à Brighton ?

En outre, le fonctionnement de la Cour de justice de l'Union européenne représente un coût important – 355 millions d'euros, contre 67 millions d'euros pour la Cour européenne des droits de l'homme. Nous ne pouvons donc plus fonctionner comme nous le faisons voilà une cinquantaine d'années, lors de sa création.
(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Christiane Taubira, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le député, j'ai reçu la semaine dernière Mme Anne Brasseur, qui préside l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, institution que vous avez vous-même présidée. Avec elle, nous avons fait le tour de ces questions. Vous m'interrogez sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. Les représentants des pays membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont en effet finalisé en avril 2013 ce projet d'adhésion, qui contient quatre textes : un projet de rapport d'adhésion, un projet de rapport explicatif, un projet

de déclaration et un projet de règles qui seraient susceptibles de s'ajouter aux règles du comité des ministres.

Le projet de rapport d'adhésion contient également des dispositions visant à préciser, outre la portée de l'adhésion, la compatibilité avec les protocoles et les réserves admissibles. Dès demain, la Cour de justice de l'Union européenne se prononcera sur la compatibilité entre ce projet et les traités de l'Union européenne. Ensuite, évidemment, les pays membres de l'Union européenne devront se prononcer à l'unanimité et la ratification aura lieu selon les règles internes de chaque pays.

Pour ce qui est de la nomination des juges, le protocole 14 modifie la Convention et indique que les juges seront élus pour neuf ans, qu'ils ne seront pas rééligibles, que leurs fonctions prendront fin lorsqu'ils atteindront l'âge de 70 ans et qu'ils ne pourront être relevés de leurs fonctions que si deux tiers des juges se prononcent en ce sens. Vous avez cependant souligné très justement qu'il nous faut être très attentifs aux conditions d'indépendance et de qualité de ces juges.

Quant aux moyens, le ministère des affaires étrangères est très mobilisé autour de la nécessité d'accroître les moyens propres à assurer l'effectivité de l'action du Conseil de l'Europe et des pays de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2439

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 décembre 2014](#)